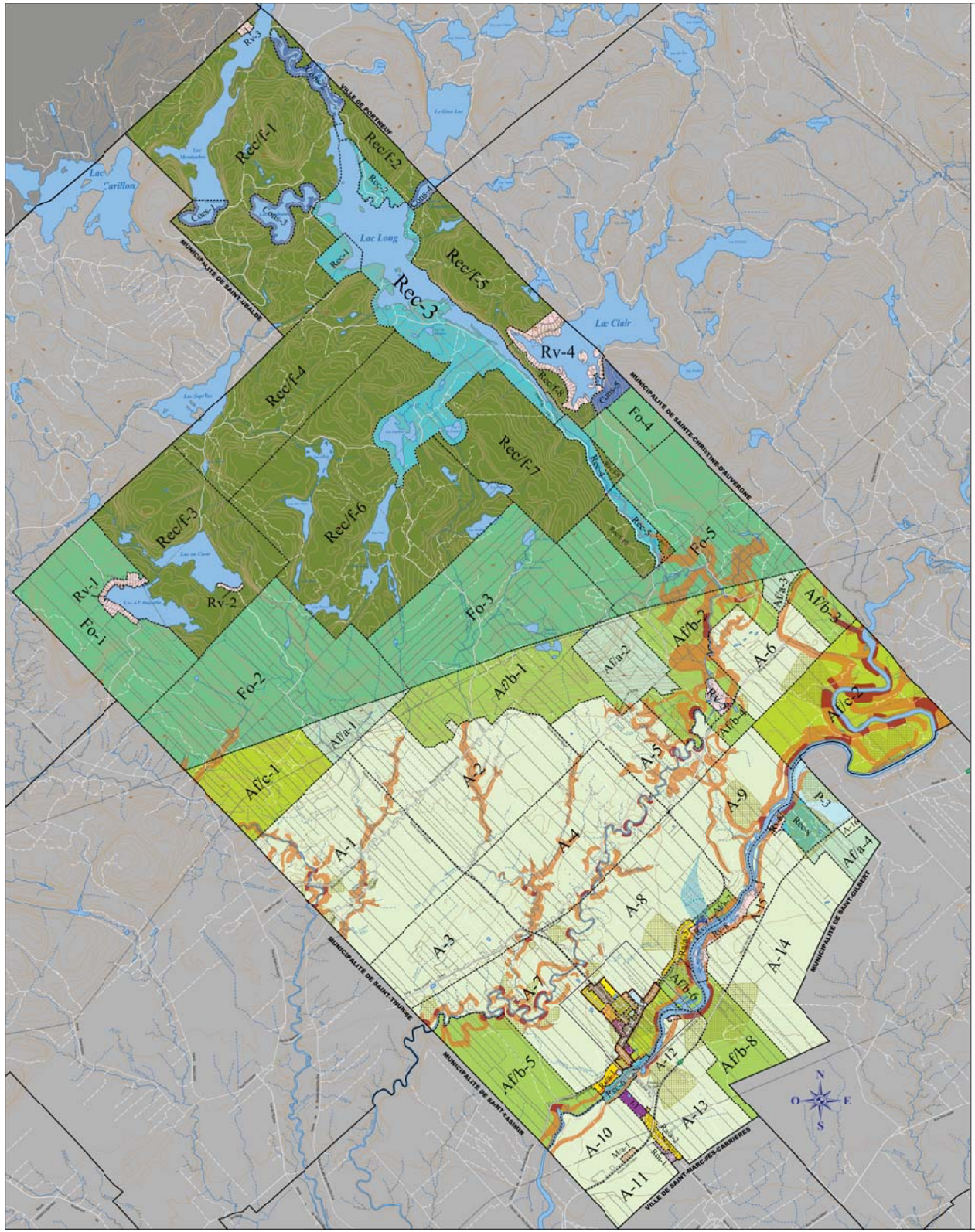

SAINT ALBAN
UNE HARMONIE À EXPLORER

RÈGLEMENT DE ZONAGE

Annexe " II "
PLAN DE ZONAGE
Feuillet 1 de 2

Type de zone — Vocations dominantes

Résidentielle
- Ra — Résidentielle de faible densité (unifamiliale isolée)
- Ra/a — Résidentielle de faible densité en milieu agricole (unifamiliale isolée)
- Rb — Résidentielle de moyenne densité (unifamiliale et bifamiliale)
- Rc — Résidentielle de haute densité
- Rm — Résidentielle de maisons mobiles/résidences unimodulaires
- Rv — Résidentielle de villégiature

Mixte
- M — Mixte (résidentielle et commerciale)
- M/a — Mixte en milieu agricole

Industrielle
- I — Industrielle

Centrique
- P — Publique et institutionnelle
- Rec — Récréative
- Cons — Conservation

Agricole et/ou forestière
- A — Agricole dynamique
- Af/a — Agroforestière (secteur de 5 ha et plus)
- Af/b — Agroforestière (secteur de 10 ha et plus)
- Af/c — Agroforestière (sans résidence)
- Fo — Forestière
- Rec/f — Forestière et récréative

Ra - 1 — Appellation de la zone
Numéro d'identification de la zone

Limite de zone

Limite du périmètre d'urbanisation
Limite de la zone agricole

Zones à risque de mouvements de terrain
- Zone à risque élevé
- Zone à risque faible
- Zone à risque moyen

Prise d'eau potable
- Prise d'eau potable
- Aire d'alimentation
- Aire de protection virologique
- Limite de l'aire de protection bactériologique
- Bassins d'épuration des eaux usées

MRC de PORTNEUF

Échelle 1:20 000
Mètre 0 500 1 000 500 Mètres

Réalisation : MRC de PORTNEUF

Secrétariat du Développement des territoires et de l'urbanisme / Cartographie
Avril 2019